

**Arrêté n° 2026/019**  
**portant délégation de fonctions  
et de signature**  
**(Annule et remplace l'arrêté n°2020/35)**

La Présidente de la Communauté de communes de la Station des Rousses,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-9,

VU les statuts de la Communauté de communes de la Station des Rousses,

VU les délibérations n°2026/041 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant élection de la Présidente et n°2026/046 du 1<sup>er</sup> avril 2026 accordant délégation d'attributions à la Présidente,

VU la délibération n°2026/042 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant détermination du nombre de Vice-Présidents,

VU la délibération n°2026/043 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Lydia CRETIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, est habilitée à intervenir dans le secteur « hébergement et services à la population ». Dans ce cadre, elle anime la commission « hébergement et services à la population ». Elle représente la Présidente dans les instances liées à ces thématiques, auprès des partenaires extérieurs et lors d'évènements en lien avec celles-ci. Enfin, elle est chargée de l'étude et du suivi des dossiers, en lien avec les agents concernés.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente et du 1<sup>er</sup> Vice-président, Madame Lydia CRETIN est habilitée à signer les documents suivants dans les autres secteurs d'intervention de la Communauté de communes de la Station des Rousses :

- Engagements de dépenses
- Mandats et titres
- Délibérations et arrêtés
- Conventions, contrats et baux
- Courriers et déclarations

**Article 3 :**

Les présentes délégations sont accordées à compter du 22 avril 2026 pour la durée du mandat de Vice-Présidente.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et une copie sera adressée à Monsieur le Sous-préfet et Monsieur Le Comptable Public Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint Claude.

**Article 5 :**

La Directrice générale des services de la Communauté de communes de la Station des Rousses est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le : 22/04/2026

Fait aux Rousses le 22 avril 2026

Signature de la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Lydia CRETIN

La Présidente,

Delphine GALLOIS

